

FICHE ACTION Mission 1 : Faciliter l'accès au médecin traitant

Sur notre territoire, un nombre significatif de patients fait face à des obstacles pour accéder à un médecin susceptible d'assurer un suivi médical à long terme en tant que médecin traitant. Cette problématique est particulièrement préoccupante pour les patients les plus vulnérables, tels que ceux en Affection de Longue Durée (ALD), et ceux âgés de plus de 70 ans. L'absence de médecin traitant constitue une difficulté majeure, entraînant fréquemment une détérioration prématurée de leur état de santé. Cela résulte de l'accumulation de problèmes de santé non résolus et/ou non maîtrisés, compromettant ainsi le suivi médical essentiel à un état de santé favorable.

De plus, les médecins sont surchargés et il serait intéressant de réfléchir à des pistes pour leur permettre de suivre de nouveaux patients. Ceux-ci, ainsi que les autres professionnels de santé du territoire, peuvent éprouver des difficultés à orienter les habitants, n'ayant pas de moyens de connaître les médecins acceptant de nouveaux patients.

La CPTS Santé Sud Corrèze aura donc pour mission première de faciliter la recherche d'un médecin traitant pour les patients, notamment ceux en situation de fragilité, parmi la population de notre territoire.

Numéro Fiche-Action	Fiche Action Numéro 1
Axe des missions des CPTS	MISSION 1 - AMELIORER L'ACCES AUX SOINS : FACILITER L'ACCES AU MEDECIN TRAITANT
Intitulé de l'action	Améliorer l'accès à un médecin traitant pour les personnes en situation de fragilité sur le territoire.
Contexte, diagnostic territorial	<p><u>Selon l'outil web REZONE CPTS, en 2022 :</u> <i>En ce qui concerne la Corrèze :</i></p> <p>La part des habitants âgés de <u>75 ans</u> ou plus représente 13,7 % de la population en <u>Corrèze</u>, contre 11,4 % en <u>Nouvelle-Aquitaine</u>, et 9,4 % en <u>France</u>. 9 % de la population corrézienne n'a pas de médecin traitant. 67 750 personnes de plus de <u>65 ans</u> ont été pris en charge en 2021 pour diverses pathologies ou traitements, sur le territoire <u>corrézien</u>. 55 690 personnes sont en ALD en <u>Corrèze</u>.</p> <p><i>En ce qui concerne le territoire de la CPTS Santé Sud Corrèze :</i></p> <p>16 341 patients sont âgés de plus de 70 ans sur le territoire. 6,7 % des patients âgés de plus de 70 ans sont en ALD, et n'ont pas de médecin traitant. Ce qui représente 577 patients. (<i>profil patientèle CPTS 2022, CPAM</i>) 68 médecins généralistes sur le territoire, dont 23 de plus de <u>60 ans</u>, et 12 de plus de <u>65 ans</u>.</p> <p>Comme beaucoup de territoire, nous faisons face à une problématique de prise en charge à domicile des patients en incapacité de se déplacer. Nous observons une augmentation du nombre de professionnels de santé à anticiper, notamment des médecins en raison des départs en retraite et de la nécessité de s'adapter à l'évolution des modes d'exercice (choix de temps partiel, volonté de travailler moins pour concilier vie familiale et vie professionnelle, ...) Les médecins mettent en lumière divers freins à l'augmentation de leur patientèle médecin traitant : les attentes contradictoires entre le besoin de prendre en charge plus de personnes, consacrer un temps suffisant de soin, mais aussi une surcharge administrative qui entraîne également une surcharge de travail.</p>
<i>Lien avec le Projet Régional de Santé (2018-2028)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Plus de prises en charge à domicile et d'inclusion au plus près des milieux de vie (personnes âgées, en situation de handicap et publics vulnérables)

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Permettre à chaque personne un accès aux soins nécessaires à son état et à sa situation
<i>Lien avec le Plan Santé Corrèze (2018-2023)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Une évolution défavorable de la démographie médicale <ul style="list-style-type: none"> ➤ Attirer et fidéliser les professionnels de santé par des conditions d'exercice diversifiées et modernisées
Partenaires à solliciter	GCS e-santé, Agence Régionale de Santé, Caisse Primaire d'Assurance Maladie
Objectif général	Diminuer le nombre de patients sans médecin traitant sur le territoire de la CPTS.
Objectif opérationnel	Diminuer le nombre de patients en situation de fragilité (patients en ALD et de plus de 70 ans) sans médecin traitant sur le territoire.
Description de l'action	<p><u>ACTION 1</u> : Identifier des praticiens du territoire en capacité d'augmenter leur patientèle médecin traitant.</p> <p>Mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réaliser une enquête auprès des médecins du territoire pour identifier leur volonté et leur capacité à prendre de nouveaux patients <ul style="list-style-type: none"> ○ Questionnaire à diffuser largement aux médecins du territoire avec divers critères : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nouvelle patientèle, disponibilités, procédure de rendez-vous, horaires de consultation, déplacements à domicile, âge des patients, recrutement d'assistants médicaux, etc... ✓ Création d'un répertoire des ressources concernant les médecins prêts à accepter de nouveaux patients avec possibilité de géolocalisation afin de sectoriser les nouvelles prises en charge ✓ Organiser et définir des règles de fonctionnement en accord entre les médecins de la CPTS ✓ Réaliser une campagne d'informations auprès des professionnels de santé du territoire <p><u>ACTION 2</u> : Recenser des patients en ALD de plus de 70 ans sans médecin traitant et en analyser la répartition géographique</p> <p>Mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Solliciter la Caisse Primaire d'Assurance Maladie pour obtenir la liste des patients concernés et leur secteur d'habitation ✓ Sectoriser le territoire pour permettre aux médecins de percevoir leur champ d'exercice

- ✓ Sensibiliser l'ensemble des acteurs mobilisables (professionnels de santé du territoire, services sociaux, EHPAD, structure d'aide à domicile...) au repérage des patients sans médecin traitant

ACTION 3 : Promouvoir les ressources du territoire et partenariats afin de permettre aux médecins de libérer du temps pour de nouveaux patients

Mise en œuvre :

- ✓ Proposer aux médecins du territoire une collaboration entre internes en médecine générale et Infirmiers en Pratique Avancée afin de prendre en charge certains patients en première intention
- ✓ Proposer le recrutement d'assistants médicaux aux médecins, et faire une demande de partenariat avec le centre de formation d'assistants médicaux le plus proche (Périgueux)
 - Organisation d'évènements pour faire connaître aux professionnels de santé l'ensemble des dispositifs existants
- ✓ Suggérer aux médecins traitants de prendre davantage de stagiaires en médecine pour faire connaître le territoire et donner envie à de futurs professionnels de s'installer.
- ✓ Réfléchir et anticiper la manière d'intégrer les internes de 4ème année de médecine dans les déserts médicaux d'ici 2026 afin de pallier les inégalités d'accès aux soins.
- ✓ Mener une réflexion collégiale sur l'optimisation de l'accès direct aux orthophonistes, dans le but d'améliorer l'accès aux soins et la pertinence des prises en charge, de repenser les pratiques et l'organisation des soins, et de réduire les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé.

ACTION 4 : Développer les projets de télémédecine sur le territoire

Mise en œuvre :

- ✓ Établir un état des lieux des méthodes de télésanté utilisées par les professionnels sur le territoire
- ✓ Développer des partenariats avec différents acteurs (GCS e-santé)
- ✓ Solliciter les professionnels de santé pour les former à la télémédecine
- ✓ Proposer à un cabinet infirmier dans un premier temps de s'équiper avec le matériel nécessaire à la télémédecine et les accompagner dans ce nouveau projet

	<p>ACTION 5 : Promouvoir la communication à destination des professionnels de santé ainsi que de la population</p> <p><u>Mise en œuvre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réaliser une campagne d'information auprès des patients cibles (affiches dans les salles d'attentes, publications, site internet de la CPTS...) ✓ Contacter les patients éligibles (courrier, courriel, appel téléphonique, ...) ✓ Diffuser sur le site internet de la CPTS une liste des praticiens acceptant une nouvelle patientèle (médecine générale et spécialités)
Personne(s) référente(s) de l'action	<p>ALLOCHON Lou, Coordinatrice CPTS Santé Sud Corrèze : coordonnateur@cpts-santesudcorreze.fr</p> <p>BOUSSEYROUX LAMAGAT Elisabeth, médecin généraliste retraitée : eblamagat@gmail.com</p> <p>LEYDIER PERRAZI Camille, pharmacien : pharmadelarche@gmail.com</p>

Membres du groupe de travail

NOM	Prénom	Profession	Email	Commune de l'exercice
ALLOCHON	Lou	Coordinatrice CPTS Santé Sud Corrèze	coordonnateur@cpts-santesudcorreze.fr	Territoire de la CPTS Santé Sud Corrèze
BARBANCE	Quentin	Infirmier libéral	barbanceq@gmail.com	Brive-la-Gaillarde
BOUSSEYROUX-LAMAGAT	Elisabeth	Médecin généraliste retraitée	eblamagat@gmail.com	Jugeals-Nazareth
CLERGERIE	Alexandre	Infirmier libéral	clergerie-a@wanadoo.fr	Brive-la-Gaillarde
CLERGERIE	Dominique	Infirmière libérale	president@cpts-santesudcorreze.fr	Brive-la-Gaillarde
GUÉNÉ	Sabrina	Infirmière libérale	guene.sabrina@sfr.fr	Saint-Pantaléon-de-Larche
LAVAL	François	Médecin généraliste	drlaval@laposte.net	Donzenac
LEYDIER PERRAZI	Camille	Pharmacien	pharmadelarche@gmail.com	Larche
LLOVEL	Corinne	Directrice du DAC 19	corinne.llovel@dac-19.fr	Corrèze
THETIOT	Aurélié	Infirmière libérale	aureliethetiot@yahoo.fr	Saint-Pantaléon-de-Larche

Lien avec les autres actions de la CPTS

Public bénéficiaire	Patients du territoire ayant au moins 70 ans et en Affection Longue Durée, à la recherche d'un médecin traitant, et pour lesquels l'absence du médecin traitant constitue une difficulté majeure pour le suivi médical.
Territoire couvert	L'action vise à trouver des solutions d'accès aux soins sur tout le territoire de la CPTS Santé Sud Corrèze.
Moyens	<i>Logistiques / Numériques</i>
	Salle de réunion Fournitures de bureau Matériel informatique et bureautique Connexion internet Campagne de communication
	<i>Humains</i>
	Temps important de coordination entre l'ensemble des professionnels de santé Prévoir des réunions et / ou de groupe de travail
	<i>Financiers</i>
Calendrier prévisionnel	
Leviers et freins	<p><u>Freins</u> : Certains secteurs seront plus ou moins facile à segmenter pour donner accès à un médecin traitant. Les zones les plus reculées, et moins fréquentées éprouveront peut-être des difficultés à faire intervenir des médecins traitants.</p> <p>Ce processus nécessite également un panel assez large de médecins généralistes volontaires suffisants pour prendre en charge de nouveaux patients.</p>

Indicateurs d'évaluation :	Valeur cible	Outils d'évaluation
Les indicateurs seront à déterminer en partenariat avec la CPAM lors de la signature du contrat ACI.		